



ECOLE DE DANSE DE ROCBARON

Association loi 1901

Siège Social : chemin des Vignes - Impasse des Dattiers - 83136 ROCBARON

Tél. : 06 80 44 44 28 – E-mail : edddr@free.fr

RI_2025/2026_12/07/2025

INSCRIPTIONS

Documents à fournir **obligatoirement** le jour de l'inscription, **samedi 30 août 2025**, au **Parc des Clas à Rocbaron, de 14h à 20h** :

- Un certificat médical
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Le coupon du présent règlement intérieur, daté et signé
- L'autorisation Droit à l'Image, complétée et signée
- **1 photo d'identité (jusqu'à 24 ans révolus) format JPEG par mail**
- **1 scan de la pièce d'identité format JPEG par mail**
- Les règlements :
 - 22€ - Adhésion par famille
 - 22€ - Licence CND (uniquement pour les élèves jusqu'à 24 ans révolus)
 - 30€/élève – Avance costumes
- Tous les règlements de l'année

→ Aucun élève (enfant ou adulte) ne sera inscrit à l'Ecole de danse en cas de dossier incomplet. La place vacante sera alors réattribuée lors du Forum.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Ecole de danse de Rocbaron ou EDDDR ». Etablir 3 chèques distincts : pour l'adhésion – pour la(les) licence(s) – pour l'(les) avance(s) costumes.

REGLEMENT DES COTISATIONS

- Le montant des cotisations mensuelles est fixé sur 10 mois (de septembre à juin inclus).
- **Les cotisations sont annuelles et doivent être acquittées en totalité lors de l'inscription (chèques à l'ordre de « Ecole de danse de Rocbaron ou EDDDR »).**

Le règlement annuel peut s'effectuer par 1, 3 ou 10 chèque(s) daté(s) et signé(s) du jour de l'inscription. Il est impératif que l'ensemble des chèques soit remis simultanément. Dans les cas des deux dernières modalités, les chèques seront encaissés au début de chaque trimestre ou de chaque mois, ce qui implique un engagement ferme de la part du donneur d'ordre à garantir le paiement intégral de l'ensemble des chèques émis.

Inscrire le nom de l'élève au verso du ou des chèque(s), ainsi qu'éventuellement le trimestre ou le mois concerné.

Seules les absences justifiées par un certificat de votre médecin pourront donner lieu à une tarification au cours (tarifs : 1h00 = 15€ / 1h30 = 20€). Le choix de vos cours est ferme et définitif. Tout arrêt en cours d'année ne sera pas remboursé.

- Pour les paiements en espèces prévoir l'appoint.
- **Aucun élève ne commencera les cours avant réception du règlement des cotisations.**

ORGANISATION - CONSIGNES

- Les nouveaux auront droit à un cours d'essai, sous condition de présenter un certificat médical. Un deuxième cours d'essai pourra être proposé moyennant un coût de 5€. A l'issue de ce(s) cours, tous les documents requis en début de règlement intérieur devront être fournis. Disciplines concernées : danse et maintien.
- **Les élèves sont tenus d'arriver 10 minutes avant le cours** et d'attendre que le professeur ouvre la porte ; ils entreront tous ensemble, afin de ne pas déranger le cours qui précède.
- **Les parents n'assistent pas aux cours.**
- **Les cours débuteront à heures fixes, aucun retard ne sera toléré.**

- L'école de danse assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés exclusivement pendant les heures des cours dans lesquels ils ont été inscrits. En dehors de ces heures, l'école ne peut en aucun cas assurer leur sécurité, et il revient aux parents la responsabilité de le faire.
- Toute absence devra être signalée par courrier ou par téléphone.
- Après 3 absences non justifiées durant les préparatifs du gala ou de la démonstration de fin d'année, l'élève se verra exclu de cet événement. Néanmoins, il lui sera permis de poursuivre les cours de danse.
- **Les bijoux, les montres et les portables sont formellement interdits pendant les cours.**
- L'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bijoux, de téléphones portables ou autres objets de valeur et personnels.
- Tout manque de respect vis-à-vis des professeurs durant les cours sera sanctionné.

VACANCES

Du 20 au 24 octobre 2025, les cours seront assurés (vacances de la Toussaint). En revanche, aucun cours ne sera dispensé pendant toutes les autres vacances scolaires.

TENUES DE CLASSIQUE (OBLIGATOIRES & IMPOSEES)

RAPPELS :

- Cours d'éveil et d'initiation : Tunique modèle « NOISETTE » + collants pétale de rose sans pied [Wear Moi - Tél. 04 98 01 60 00].
- Niveaux Préparatoire 1 à Élémentaire 3 : Tunique modèle « MIMOSA » + collants pétale de rose avec pied [Wear Moi - Tél. 04 98 01 60 00].

CHANGEMENT :

Niveaux Inter, Moyen/Sup, Inter/Moyen et Master Pré-ados : Tunique modèle « JASMINE » (kaki) + jupette + collants convertibles pétale de rose [Boutique Danse Aubagne 09 53 55 22 53 / www.danse-aubagne.fr - (ESPACE ECOLES) à partir de fin août].

- ➔ Chaussons de danse, ½ pointes, en coton et élastique à partir des Classiques Préparatoire 1.
- ➔ Les élèves devront avoir les cheveux **coiffés en chignon**

TENUES DE JAZZ (OBLIGATOIRES & IMPOSEES)

CHANGEMENT :

Un short noir moulant + une tunique modèle « JASMINE » (kaki) [Boutique Danse Aubagne 09 53 55 22 53 / www.danse-aubagne.fr - (ESPACE ECOLES) à partir de fin août] - Pieds nus.

- ➔ Les élèves devront avoir les cheveux **attachés**.

TENUES DE CONTEMPORAIN (OBLIGATOIRES & IMPOSEES)

RAPPEL :

Un short noir + une tunique modèle « FAUSTINE » (bleu) [Wear Moi-Tél. 04 98 01 60 00] – Pieds nus.

- ➔ Les élèves devront avoir les cheveux **attachés**.

TENUES DE STREET (OBLIGATOIRES & IMPOSEES)

RAPPEL :

Une paire de baskets, semelles blanches et lisses.

- ➔ Les élèves devront avoir les cheveux **attachés**.

SPECTACLE

Le spectacle de fin d'année est organisé par l'école de Danse avec tous les élèves. Cette représentation est la récompense des efforts fournis tout au long de l'année et pour les parents la possibilité de juger des progrès de leurs enfants.

La participation au spectacle n'est pas obligatoire. Cependant, les professeurs doivent être avisés du choix de chaque élève impérativement et au plus tard fin décembre 2025.

En cas de désistement après cette date, les frais engagés pour les costumes seront exigés, bien que tout cas exceptionnel puisse être examiné par le conseil d'administration.

Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle annuel sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions prévues. Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle, en fonction du niveau et de la capacité des élèves. Les professeurs sont seuls juges en la matière.

ANOTER : répétitions obligatoires les dimanches 17 et 24 mai 2026, de 09h à 12h & de 14h à 17h, au gymnase du collège de Rocbaron.

Une avance de 30 €/élève sera demandée pour le financement des costumes lors des inscriptions prévues le 30 août 2025. Les paiements devront être effectués par chèque à l'ordre de « Ecole de danse de Rocbaron ou EDDDR », avec un encaissement début janvier 2026. Le solde restant devra être réglé fin mai 2026.

A titre d'information, un costume sera commandé pour chacune des chorégraphies.

La date et le lieu du spectacle restent à déterminer. Les cours se poursuivront durant le mois de juin, avec une possibilité de condensation ou d'une annulation selon les circonstances.

CONCOURS

Les professeurs présenteront à nouveau cette année certains concours.

Conditions de préparation :

- Présence obligatoire des élèves à chaque répétition, nécessitant l'accord et l'engagement des parents, représentant un minimum de 10 heures.
- Répétitions payantes : 150€ par variation, qu'elle soit individuelle, libre ou imposée, le règlement devant être remis aux professeurs concernés. Si un groupe loisir est présenté, le coût sera également de 150€ par élève, à remettre aux professeurs concernés.
- Des répétitions seront programmées durant les vacances scolaires et les samedis. Un calendrier sera fourni au moment opportun.
- Les frais d'inscription, de transport et d'achat de tenue de danse seront à la charge des parents.

La décision de participation à ces concours appartient de manière exclusive aux professeurs, seuls juges du niveau technique des élèves.

DANSE - TARIFS MENSUELS

Nbre heures/ Semaine	Montants / mois
01:00	32 €
01:30	37 €
02:00	45 €
02:30	50 €
03:00	58 €
03:30	65 €
04:00	75 €
04:30	80 €
05:00	90 €
05:30 et +	100 € → Pour 1 inscrit/famille
	130 € → Dès 2 inscrits/famille
	150 € → Dès 3 inscrits/famille

MAINTIEN

Les heures de maintien ne sont pas cumulables avec les heures de danse. Le tarif est calculé par élève.

La cotisation annuelle doit être réglée dès le mois de septembre, avec possibilité d'échelonnement sur l'année (chèque(s) à l'ordre de « Ecole de danse de Rocbaron ou EDDDR »).

Jours et horaires		Tarifs pour l'année	
Mercredi	19:30 – 20:30	1 heure / semaine	150 €

COURS A LA CARTE / PBT – BARRE AU SOL - PILATES

Nouveauté cette saison avec des cours à la carte.

Une carte de 10 cours est disponible au tarif de 150€, utilisable uniquement sur la saison.

Un cours d'essai est proposé au prix de 15€, payable en début de séance (chèque à l'ordre de « Ecole de danse de Rocbaron ou EDDDR »).

DEMARRAGE NOUVELLE SAISON
Lundi 8 septembre 2025

Coupon à découper et à nous remettre daté et signé
IMPÉRATIVEMENT LE JOUR DE L'INSCRIPTION (30/08/2025)

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur pour la saison 2025/2026, en accepte les conditions et m'engage, ainsi que mon(mes) enfant(s), **à le respecter dans son intégralité.**

Date : _____ Signature